



Déclaration préalable

CTSD 2nd degré du Jura – Dotations Collèges

Mardi 25 janvier 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs,

Par-delà l'aspect sanitaire, la journée du 13 janvier a été, pour tous les personnels de l'Education Nationale, la manifestation d'une colère qui traduit les conditions de plus en plus difficiles dans lesquelles nous exerçons notre métier.

La crise que nous subissons depuis 22 mois est sans précédent. Nous avons conscience que les processus décisionnels sont complexes mais les délais, les procédures, le suivi et la communication, nous interrogent fortement.

Les personnels ont répondu aux adaptations sanitaires et pédagogiques, faisant ainsi la preuve de leur grande compétence, en assumant leur part de responsabilité. Mais aujourd'hui la situation est critique et la question se pose d'autant plus fortement que les remplacements des professeurs, et ce malgré les annonces faites par le Monsieur le ministre, ne sont pas effectifs. A l'heure actuelle, dans plusieurs collèges du département, des enseignants en absences longues, ne sont toujours pas remplacés.

Dans ce contexte, choisir de mettre en place des divisions à fort effectif, c'est à terme augmenter le nombre d'élèves sans enseignant par manque de remplaçant.

Cette année, la dotation départementale est en légère augmentation, ce qui implique une situation un peu moins dégradée que les années précédentes. Nous espérons que cette orientation traduit une réelle volonté de prise en compte des besoins éducatifs du département, au-delà de toutes perspectives présidentielles.

Cependant nous observons 3 phénomènes inquiétants :

- Tout d'abord, les services du Rectorat et de la DSDEN sous-estiment les prévisions d'effectifs de certains collèges plutôt que d'autres selon les années. De plus, ils semblent utiliser les effets de seuil pour faire baisser la DGH des établissements concernés.
- Ensuite, les attributions des DGH de chacun des collèges semblent maintenant se décider au niveau rectoral avant les CTSD.
- Pour nous, cette méthode n'est pas la bonne car elle prive l'ensemble des services de l'éducation nationale des remontés de situations des collèges étudiés par les fédérations syndicales départementales.
- Enfin, les dotations complémentaires de juin ne sont pas suffisantes puisqu'elles correspondent le plus souvent à une demi-division maximum et sont principalement réservées aux divisions du niveau 6^e.

Quelle conséquence dans les établissements ?

Les collèges dont les prévisions d'effectif sont sous-évaluées par le Rectorat reçoivent une dotation insuffisante. Il leur manque le financement d'une classe dès janvier et risquent de recevoir aucune dotation en juin pour financer une classe alors que l'effectif du niveau est au-dessus du seuil de 30 élèves/classe.

La mise en place de ce système met les collèges devant un dilemme : construire des classes surchargées jusqu'à 30 élèves ou supprimer les aménagements pédagogiques dédiés aux élèves les plus en difficulté en groupes à effectif réduit. Quelles conditions d'apprentissage l'Education Nationale propose-t-elle aux élèves ? Quelles conditions de travail propose-t-elle aux enseignants ? Comment pourront-ils s'occuper de chacun alors que la crise sanitaire n'est pas terminée et que l'on sait qu'elle touche particulièrement les adolescents ? Il ne nous semble pas que l'autonomie pédagogique des établissements ait été envisagée dans cette perspective.

Enfin, nous ne pouvons terminer cette déclaration liminaire sans évoquer les 4 lycéens décédés mercredi dernier à Chalain. Nos pensées et notre soutien accompagnent les familles des victimes et toute la communauté éducative du lycée Paul-Emile Victor de Champagnole.